



Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2024

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2024 :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2024 :

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations à adopter :

1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

2. Occupation du domaine public et de mise à disposition des biens communaux – Tarifications complémentaires (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés fixe la tarification de l'occupation du domaine public et des biens communaux comme suit au sein du parc sportif et de loisirs de la Source comme suit :

- Occupation du boulodrome : 30 euros par jour
- Occupation de la buvette : 50 euros par jour
- Occupation de l'emplacement réservé à un Food truck : 30 euros par jour.

Précise que l'occupation du boulodrome et de la buvette demeure gratuite pour les associations locales à but non lucratifs, les établissements publics et les événements d'intérêt public, et autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

3. Etablissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures de défense de la forêt contre l'incendie sur l'ouvrage H83 « Font Freye » au profit du Syndicat Mixte du Grand Site de L'Estérel (SMGSE) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au projet d'établissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures DFCI sur l'ouvrage H83 nommé « Font Freye » au profit du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel selon le tracé joint en annexe, prend acte que le Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, dans le cadre de la délégation de compétence « Prévention et prévision des incendies (action en matière de débroussaillage, création de coupures de combustible, chemins forestiers, points d'eau et autres) sur le massif de l'Estérel, par la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel », sollicitera de Monsieur le Préfet du Var l'établissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures DFCI à son profit et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document visant à rendre effective la présente décision.

4. Etablissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures de défense de la forêt contre l'incendie sur l'ouvrage H860 « Fustière » au profit du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE)

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au projet d'établissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures DFCI sur l'ouvrage H860 nommé « Fustière » au profit du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel selon le tracé joint en annexe, prend acte que le Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, dans le cadre de la délégation de compétence « Prévention et prévision des incendies (action en matière de débroussaillage, création de coupures de combustible, chemins forestiers, points d'eau et autres) sur le massif de l'Estérel, par la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel », sollicitera de Monsieur le Préfet du Var l'établissement d'une servitude légale de passage et d'aménagement des infrastructures DFCI à son profit et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document visant à rendre effective la présente décision.

5. Urbanisme/foncier - Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 1910

(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'un terrain de 54 m² tiré de la parcelle B n° 1910, à l'euro symbolique, conformément au plan joint à la présente délibération, et autorise Madame la 1ère Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

6. Urbanisme/foncier- Acquisition d'une partie de la parcelle B n° 817 et d'une partie de la parcelle B n° 1000

(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrains issus des parcelles cadastrées section B n° 817 et n° 1000, à l'euro symbolique, tels que décrits ci-dessus et conformément aux plans joints à la présente délibération et autorise Madame la 1ère Adjointe à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

7. Urbanisme - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le bilan de la mise à disposition du public joint en annexe, prend en compte le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune des Adrets de l'Estérel tel qu'annexé à la présente délibération, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune modifiée en tenant compte des remarques du Département et d'ECAA, autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents, soumet la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R 153-20 à R 153-21 du code de l'urbanisme ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune, dit que la présente délibération sera exécutoire après le début de son affichage en mairie et sa transmission à la préfecture, dit que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme, et au plutôt un mois après transmission du dossier à la préfecture.

8. Enfance jeunesse - Projet « aisance aquatique » - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)

(Rapporteur : Madame RICHARD-MACCHIA Magali)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet intitulé « J'apprends à nager - Aisance aquatique » et le plan de financement correspondant, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 1.200€ auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Var, dispositif Agence Nationale du Sport (ANS) et précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

9. Petite enfance - Octroi d'une subvention complémentaire à la crèche « Les Bambins des Estérets »

(Rapporteur : Mme RICHARD-MACCHIA Magali)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention complémentaire de 5000€ à la crèche des bambins des Estérets et précise que le montant sera déduit de la réserve d'un montant de 9.050€ votée par délibération n°20 du 7 mars 2024.

10. Contrat de Concession de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires, extrascolaires et du club ados de la Commune des Adrets de l'Estérel
(Rapporteur : Mme RICHARD-MACCHIA Magali)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le choix de la Commission de DSP et décide d'attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires, extrascolaires et du club ados de la Commune des Adrets de l'Estérel à l'ODEL pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

11. Budget communal – Signature d'une Charte Partenariale de recouvrement entre La Commune et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel

(Rapporteur : Monsieur KAPHAN Régis)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Partenariale de recouvrement avec le SGC de l'Estérel.

12. Adhésion de compétence optionnelle de la commune de MONTFERRAT à TE83-SYMIELEC

(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert de la compétence n°8 de la commune de MONTFERRAT au profit de TE83-SYMIELEC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

13. Adhésion de compétences optionnelles de la COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES à TE83-SYMIELEC

(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert des compétences n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures au profit de TE83-SYMIELEC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

14. État des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2024

(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2024 à 486.44€ et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

15. Instauration de la Redevance pour occupation du domaine public relative aux réseaux de communications électroniques

(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public relative aux réseaux de communications électroniques, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

16. Instauration de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

(Rapporteur : Monsieur HAVARD Jérôme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de

recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

**17. Autorisation de signer une demande de permis de construire
(Rapporteur : Monsieur HEMAIN Richard)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 21 voix pour et une abstention (celle de REGGIANI Jean-Paul) autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire au nom de la commune pour le projet exposé ci-dessus ainsi que tout document s'y afférant.

Fait aux Adrets de l'Estérel,

Le 26 juillet 2024

**La secrétaire,
KAPHAN Florence**



**Le Maire,
KLINHOLFF Jean-Pierre**

